

Rapporteur : M. Jean-Luc QUIVOGNE

Séance du 25 juin 2018

**DELIBERATION N° 2018-14**

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DE LA CHAMBRE DE COMMERCE  
ET D'INDUSTRIE DE LA HAUTE-SAONE**

**- Budget exécuté 2017 -**

L'an deux mille dix-huit, le lundi 25 juin à 17 heures, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Haute-Saône s'est réunie en Assemblée Générale, sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc QUIVOGNE, en présence de Monsieur Ziad KHOURY, Préfet de la Haute-Saône.

Membres titulaires : 25  
Quorum : 13  
Membres présents : 17  
Membres excusés : 08

Plus de la moitié des membres en exercice sont donc présents. Il s'agit de :

***MEMBRES TITULAIRES***

- QUIVOGNE Jean-Luc, Président
- FERRARI Pascal, 1<sup>er</sup> Vice-président
- CHAMBRE Fabrice, 2<sup>ème</sup> Vice-président
- RIGOULOT Marie-Claude, Trésorière
- GUTEHRLE Thierry, Trésorier adjoint
- HERRBACH Catherine, Membre
- CABANEL Laurence
- EUVRARD Jean-Marie
- FRIQUET Franck
- GIRARDOT Vincent
- GRAVELLLE Bruno
- GROSPERRIN François
- MILLERET Denis
- NOGARA Nelly
- PRUNIER Daniel
- SAIRE Jean-François
- SASSARD Benoît

**Exposé des motifs :**

Le responsable financier de la CCI de la Haute-Saône a présenté le budget exécuté 2017 et la Commission des Finances a rendu son avis sur ce même budget.

Les chiffres clés sont :

Total des produits	3 169 573€
Total des charges	2 904 674€
<b>Résultat comptable</b>	<b>+ 264 899€</b>
Capacité d'Autofinancement	+ 327 089€
Total des emplois en capital	538 924€
Total des ressources en capital	60 200€
<b>Résultat budgétaire</b>	<b>- 151 635€</b>
<b>Fonds de roulement net au 31 décembre</b>	<b>1 919 057€</b>

Le résultat comptable de l'exercice 2017 s'élève à + 264 899 €.

Il est proposé que le résultat de l'exercice 2017 soit affecté de la manière suivante :

Report à nouveau ..... 264 899 €

**Délibération :**

L'Assemblée Générale approuve le Budget Exécuté 2017 tel que présenté ci-dessus.

L'Assemblée Générale décide que le résultat de l'exercice 2017 est réparti selon les informations mentionnées ci-dessus.

L'Assemblée Générale valide l'abandon des créances clients devenues irrécupérables au cours de l'exercice 2017 soit la somme de 0€.

**Résultat du Vote :**

- Nombre de votants : 17  
- Voix pour : 17  
- Voix contre : 00  
- Abstentions : 00

***Pour copie certifiée conforme.***

Fait à VESOUL, le 25 juin 2018

  
**Jean-Luc QUIVOGNE,**  
**Président CCI de Haute-Saône**